

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n°2019-09

Date : 11/06/2019

Proposition de délimitation des ZNIEFF continentales de Mayotte

Vote : à la majorité

Le CSPN est saisi pour avis sur la méthodologie et la proposition de délimitation des ZNIEFF continentales proposée par la DEAL de Mayotte et le bureau d'études Biotope Océan Indien. Ce dernier assure le secrétariat technique et scientifique pour la mise en œuvre des ZNIEFF continentales de Mayotte.

La méthodologie employée respecte le guide MNHN pour l'inventaire continu des ZNIEFF en milieu continental. Plusieurs approches ont été testées pour délimiter des grands ensembles dans lesquels délimiter les futures ZNIEFF (visualisation données, mailles, cartes de chaleur). À ces grands ensembles, certains secteurs ZICO qui ne ressortaient pas ainsi que les îlots, les plages de ponton et les cours d'eau ayant été pré-identifiés durant les inventaires des poissons d'eau douce ont été ajoutés. Au sein de ces grands ensembles, les données cartographiques suivantes ont permis de proposer une délimitation fine des ZNIEFF :

- une base de données naturalistes disponibles pour différents groupes d'espèces de faune et de flore (regroupant des données du CBNM, de l'ONF, de l'Observatoire des Tortues du Département, de la DEAL et ses collaborateurs ainsi que d'experts indépendants),
- les zones d'intérêt patrimonial identifiées préalablement à la délimitation des ZNIEFF (Flore, Reptiles et Amphibiens, ZICO, Lémuriens, Faune aquatique),
- le taux de couverture arborée issu des données Lidar de 2008 (Conseil Départemental, 2011),
- les zones humides (CBNM, 2011) et la cartographie des milieux naturels et semi-naturels de Mayotte (CBNM, 2014),
- la cartographie des mangroves la plus récente (ONF, 2017),
- la typologie de peuplements des forêts domaniales et départementales (ONF, 2019),
- la typologie forestière de Mayotte (Agrifor - CIRAD, 2010),
- les fonds cartographiques de référence (Scan 25, BD Ortho 2011 et 2016...).

Deux ateliers de travail ont été menés afin de prendre en compte l'avis des experts locaux dans le but d'affiner et valider des zonages pour une saisine du CSPN. Le premier atelier a porté sur un secteur test, le deuxième sur l'ensemble de Mayotte. Lors du deuxième atelier de travail, les résultats ont reçu la validation des intervenants avec quelques remarques qui ont été prises en compte : certains périmètres ont été modifiés sur la base de connaissances de terrain ; des nouveaux périmètres ont été ajoutés (îlots principalement, lagune d'Ambato, etc) ; des ZNIEFF de type I ont été identifiés au cœur des massifs boisés.

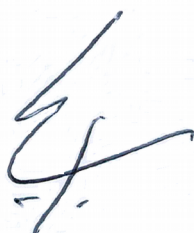
Au total, 65 ZNIEFF de Type I et 8 ZNIEFF de Type II sont proposés : 15 ZNIEFF de type « îlots », 6 ZNIEFF de type « plages de ponton », 21 ZNIEFF de type « cours d'eau, lacs et zones humides », 15 ZNIEFF de type « massifs forestiers et crêtes » et 16 ZNIEFF de types « mangroves et littoral ».

Avis n°2019-09 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable sur :

- la méthodologie,
- les périmètres proposés,
- le modèle des fiches ZNIEFF présenté, sous réserve de soumettre les fiches pour avis du Conseil et de valoriser toutes les informations existantes, notamment sur les habitats.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam